

**Conditions générales de règlement des amendes
par internet, via le site internet www.reseau-stan.com**

Le règlement d'une amende en ligne ne signifie pas implicitement la clôture du dossier de l'infraction. Le réseau Stan procédera systématiquement à toutes les vérifications nécessaires avant de clôturer le dossier d'infraction.

En effet, le montant à régler affiché à l'écran est le résultat de la saisie de la date d'infraction et du type d'infraction réalisée par l'internaute et n'est donc pas lié au numéro de l'amende saisie.

Si la saisie opérée par l'internaute est exacte, le réseau Stan lui confirmera alors par e-mail la clôture du dossier d'infraction. En cas d'erreur de saisie, le montant affiché à régler pourra être erroné et donner lieu, soit à un rappel de paiement si le montant perçu est inférieur au montant dû, soit au remboursement d'un trop perçu si le montant perçu est supérieur au montant dû. Si l'ensemble des données saisies est inexact, le réseau Stan se verra dans l'impossibilité d'attribuer son règlement au dossier correspondant qui évoluera alors conformément à la procédure en vigueur. Un e-mail l'invitant à préciser les données du procès-verbal lui sera alors adressé.